

Employé(e) d'Étages H/F à Rennes (Chantepie) – OSMO Hôtel

Date de l'offre
30 mars 2026

Description

Le Groupe Videal, acteur majeur de l'ESS (Economie Sociale & Solidaire) depuis plus de 25 ans, est engagé dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap au travers plusieurs activités.

Au quotidien, nos entreprises accompagnent les salariés dans la construction de leur projet socio-professionnel en relation avec les partenaires de l'emploi.

Nos valeurs : Solidarité, Engagement, Professionnalisme et Performance.

En avril 2026, l'Hôtel Osmo* ouvrira ses portes avec 89 chambres, dans un cadre moderne, chaleureux et confortable.**

Notre concept : Un hôtel inclusif qui place la diversité et l'accessibilité au cœur de son projet. Ainsi, l'Hôtel Osmo priorise l'emploi des personnes en situation de handicap et s'inscrit dans une démarche humaine et responsable, favorisant l'égalité des chances et la valorisation des talents de chacun.

Rejoindre l'Hôtel Osmo, c'est participer à l'ouverture d'un nouvel établissement et intégrer une équipe dynamique dans un environnement de travail bienveillant, collaboratif et porteur de sens.

Dans le cadre de cette prochaine ouverture, nous recrutons deux employé.es d'étages (contrat 30h).

Sous la responsabilité de l'assistant.e gouvernant.e vous réalisez les travaux de nettoyage, de remise en ordre et entretien des chambres, salles de bain et parties communes de l'établissement. Vous serez en contact régulier avec vos collègues et la clientèle.

À CE TITRE, VOUS AUREZ POUR MISSIONS :

- Assurer la propreté, l'hygiène des chambres et des parties communes selon la charte qualité de l'établissement et les normes d'hygiène et de sécurité
- Changer les draps
- Refaire les lits et remplacer le linge de toilette
- Contrôler le matériel, suivre l'état des stocks et réapprovisionner
- Contribuer de façon globale à la satisfaction clientèle

VOTRE PROFIL :

Nous recherchons un profil avec idéalement avec une première expérience dans le domaine de la propreté ou sur un poste similaire (hôtellerie, restauration collective, collectivités ou ESAT). Cet emploi est accessible sans diplôme.

Vous connaissez les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que les conditions de stockage et d'utilisation des produits d'entretien. Vous êtes capable de lire une feuille de service, de vous repérer facilement au sein de l'établissement et de transmettre des informations claires, à l'écrit comme à l'oral.

Rigoureux.se et organisé.e, vous appliquez avec sérieux les consignes et veillez à la qualité de votre travail. Vous savez vous adapter aux contraintes du secteur hôtelier, travailler en autonomie comme en binôme, et répondre efficacement aux demandes des clients tout en collaborant avec vos collègues.

Doté.e d'un bon esprit d'équipe, vous faites preuve d'autonomie, de sens de l'organisation et d'un réel engagement au service de la satisfaction client.

Votre personnalité et vos qualités humaines sont essentielles pour nous : nous serons ravis de découvrir ce que vous pouvez apporter à l'équipe.

A NOUS DE VOUS CONVAINCRE :

- • Notre groupe, en forte croissance, contribue à la construction de projets d'innovation sociale & sociétale
- • Nous sommes engagés dans une démarche RSE depuis toujours
- • Nous travaillons en cohésion et à proximité des équipes

CONTRAINTES DU POSTE :

- • Station debout prolongée
- • Horaires variables, incluant les week-ends et jours fériés
- • Gestion de pics d'activité et périodes de forte affluence
- • Gestion de situations clients sensibles avec professionnalisme
- • Manipulation de produits de nettoyage

CE QUE NOUS PROPOSONS :

- • Rémunération : 1570.40 euros bruts / mois (sur une base de 30h)
- • Poste à pourvoir à compter de mi-avril en contrat CDI de 30 heures / semaine
- • Horaires : de 9h00 à 15h30

PROCESSUS DE RECRUTEMENT :

- • Candidature à transmettre par mail à : rhosmo@groupevideal.net
- • Entretien téléphonique avec le service RH
- • Entretien physique avec le directeur de l'établissement

En tant qu'entreprise inclusive, à compétences égales, la priorité sera donnée, aux candidats relevant de l'obligation d'emploi.